

Séance du 21 Décembre 2004

L'an deux mil quatre le vingt et un Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M.Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M.Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M.Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY,

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Décembre 2004

Date de Publication : 22 Décembre 2004

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Projet éolien

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 17 Juillet 2001 favorable au principe de la réalisation d'une étude de faisabilité quant à l'implantation d'éoliennes. Le projet a maintenant évolué, et un dépôt de demande de permis de construire vient d'être effectué par la société Energie Eolienne France pour un parc de quatre éoliennes dont une sur le territoire de Guerlesquin dans le secteur de Goasivinec Huella, les trois autres se situant sur Plouégat Moysan, près de Kerhellou.

Le Maire présente au Conseil ce projet et sollicite son avis quant à cette réalisation pour laquelle la société Energie éolienne France sollicite la signature d'une convention de servitude de passage de divers réseaux dans un chemin rural, il demande à être autorisé à négocier cette servitude au mieux des intérêts de la commune et à être autorisé à signer l'ensemble des documents à intervenir

Le Conseil Municipal, le Maire entendu par 14 voix pour et une abstention, prend acte du dépôt de demande de permis de construire, autorise le Maire à négocier au mieux des intérêts de la commune une servitude de passage de divers réseaux dans le chemin rural menant au projet, l'autorise à signer l'ensemble des documents à intervenir.